

# Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants

Certifiante

Formation continue.

Réf. : 26203285F — Mise à jour : 30 mars 2026

Organisme responsable : **ITES BREST**

## Contenu

### Objectifs

L'Educateur de Jeunes Enfants (EJE) est un professionnel du travail social et de la petite enfance. Il exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il accompagne des jeunes enfants dans une démarche éducative et sociale globale en lien avec leur famille.<sup>1</sup>

L'Educateur de Jeunes Enfants contribue au bien-être, à l'épanouissement et à l'autonomie de l'enfant de la naissance à 7 ans, au sein du groupe et dans son environnement.

Il joue un rôle crucial, aussi bien en matière d'éveil que de socialisation. Il adapte ses interventions aux différentes populations, favorise le lien social et accompagne à la parentalité.

En lien avec les cadres institutionnels et des réseaux de partenaires, il participe à la coordination des accompagnements pluridisciplinaires nécessaires à l'enfant et à sa famille dans le respect de leurs intérêts et de leurs droits.

Il peut être employé par les collectivités locales, associations, entreprises, établissements publics, les trois fonctions publiques (Etat, Hospitalière, Territoriale)...

Arrêté du 22 Aout 2018 relatif au DEEJE, annexe1, référentiel professionnel

<sup>1</sup> Code de l'action sociale et des familles : articles L411-1 ; D451-29 et D451-29-1

## Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée

**Niveau Bac général, pro ou techno, BP**

Niveau de sortie

**Niveau Licence, Licence pro, BUT - Bac +3 et +4**

### Liste des certifications

**Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants**

Code RNCP : 41745

### Métiers associés

**K1202** — Éducation de jeunes enfants

## Dates et lieux de formation

| N° session | Modalité   | Lieu     | Du         | Au         |
|------------|------------|----------|------------|------------|
| 2250974    | Présentiel | Guipavas | 09/09/2026 | 28/06/2029 |

Source : GREF Bretagne #26203285F